

CLIMATISATION DE LA CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT

La Cité administrative, et notamment l'IGH, nécessite la mise en route d'un système de rafraîchissement afin de pouvoir exploiter le bâtiment lorsque la chaleur augmente.

Les étages supérieurs connaissent rapidement des températures élevées en raison des phénomènes de convection et de radiançe.

Après de nombreux échanges avec l'administration centrale et la société de maintenance, la DRFIP 69, en tant que gestionnaire, a d'ores et déjà mis en oeuvre les prescriptions (notamment avis HSCP du 6 mai 2020 et recommandations du Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers du 6 mai 2020 rappelés ci-dessous) visant à basculer toutes les centrales de traitement d'air en 100 % air neuf et pour celles en double alimentation de couper le recyclage d'air (et augmenter le débit d'air neuf).

La société COFELY qui assure la maintenance de la Cité Administrative nous a confirmé le changement à neuf de l'ensemble du système de climatisation.

Afin de s'assurer de l'élimination d'un virus qui se serait sédimenté dans une bouche de ventilation et qui pourrait ainsi être libéré lors de la remise en marche de la climatisation, un traitement ponctuel de désinfection des 10 000 bouches d'aération de la Cité administrative a été réalisé la semaine 23 (Bureaux et sanitaires des bâtiments A, B, I et du RIL).

Cette prestation a été assurée par la société PRO HYGIENE SOLUTION RHONE ALPES. Le protocole de traitement est le suivant : Nébulisation d'une solution désinfectante dans la zone infectée.

Au regard de l'ensemble des mesures prises en lien avec les avis et préconisations disponibles, la mise en route du système de climatisation a été engagée la semaine 24.

Concernant la climatisation, les différents avis et prescriptions disponibles sont les suivants :
Avis HCSP du 24/04/2020

"Climatisation collective (centralisée)

Ne sont concernées que les climatisations centralisées ne nécessitant pas de mélange entre une fraction de l'air sortant et l'air entrant. Les très rares climatisations collectives avec recyclage partiel de l'air imposent à la fois aux concepteurs, ingénieristes, architectes, comme aux sociétés de maintenance, d'adapter au risque sanitaire actuel, les procédures de maintenance mais aussi de faire évoluer les bonnes pratiques appliquées à la conception des installations.

....

Ces climatisations correctement entretenues ne présentent pas de risque, l'air entrant étant toujours de l'air neuf. Un entretien conforme aux règles de l'art est à réaliser par des professionnels. Il sera porté la plus grande attention à la maintenance des filtres dans les transports collectifs et les immeubles tertiaires (sur l'air entrant, mais aussi, si ceux-ci existent, aux filtres se situant au niveau des sorties d'air dans les zones climatisées)."

Fiche ventilation climatisation du Secrétariat Général des Ministères Économiques et Financiers (MEF) du 6 mai 2020

"Les bâtiments climatisés, dotés d'une centrale de traitement d'air avec recyclage doivent demander à la personne qualifiée en maintenance de procéder à des essais de passage en tout air neuf et d'arrêter, si possible, le recyclage (à cet égard, l'association des ingénieurs et techniciens et climatiques ventilation et froid, dans un avis du 3 avril 2020, recommande de fermer les volets de recirculation, soit par l'intermédiaire du système de Gestion Technique Centralisée du bâtiment (GTB/GTC), soit manuellement).

Ces systèmes de ventilation et de climatisation doivent faire l'objet de maintenance selon des prescriptions normées et une périodicité fixée, en lien avec les préconisations des constructeurs."

Guide du Secrétariat Général des MEF pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre des mesures de prévention dans le cadre de la reprise des activités - mai 2020

"Il convient donc de procéder à un nettoyage approfondi et de veiller au bon entretien et à la maintenance des dispositifs collectifs de ventilation / aération (VMC / climatisation)."